

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT TARN

Commune SALIÈS  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT

du 22 mai 2023

CANTON  
Albi-Sud

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-deux mai

*Nombre de conseillers*

En exercice 13

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 16 mai 2023, sous la présidence de Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.

Présents 9

Votants 9

**Etaient présents :** Jean-François ROCHEDREUX, Valérie JACQUET, Virginie GOURMANEL, Jacky MIQUEL, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, Raymond CHAPPERT, Florence CABROL et Bernard TOMINET.

Excusés : David FERRÉ, Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES, et Florence VOGEL

**REMBOURSEMENT DE LA SUBVENTION AVANCÉE PAR L'ASSOCIATION BOUGE TON COQ**

**Monsieur le Maire expose :**

Le 26 septembre 2022, le conseil municipal avait voté une délibération d'adoption et d'autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'association « Bouge ton coq ».

Cette convention avait notamment pour objet de fixer les modalités de versement et d'utilisation d'une subvention d'un montant de 1 100 euros destinée à être versée à l'association locale alors en cours de création en vue d'ouvrir une épicerie participative et locale dans la commune de Saliès.

A ce jour, le bureau a été créé et l'ouverture de l'Epi Saliès est prévue en septembre.

Pour aider l'Epi Saliès à se lancer, l'association Bouge ton Coq a donné une subvention de 1 100€. Cette subvention a été versée sur le compte de la mairie en novembre 2022 en attendant que l'Epi Saliès dispose d'un compte bancaire. La somme sera aussitôt remise à l'Epi Saliès dès l'obtention de leur RIB.

**Le Conseil Municipal :**

Vu la délibération du 26 septembre 2022 ;

Ouï et entendu le présent exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré et, à l'unanimité :**

**ACCEPTE** de rendre à l'association l'Epi Saliès une subvention d'un montant de 1 100 euros.

**CONFIE** à Monsieur le Maire le soin d'inscrire cette subvention au Budget Primitif Communal, à l'article 6574.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 081-218102747-20230522-CM220523\_4-DE

S<sup>2</sup>LOW

**Certifié conforme au Registre.**

**Ainsi fait et délibéré à Saliès,  
le 22 mai 2023**

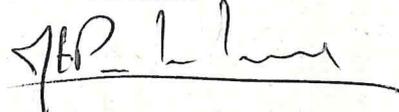
Le secrétaire de séance

Jacky MIQUEL



Le Maire

Jean-François ROCHEDREUX



**Transmise en Préfecture et mise en ligne le 26 MAI 2023**